

PARTICIPATION, INTÉRESSEMENT, ÉPARGNE SALARIALE : MAÎTRISER POUR MIEUX NÉGOCIER

Référence : CSE29

€ Tarif intra : nous contacter

🕒 Durée préconisée : 1 jour



INTRA

Vous souhaitez cette formation en intra, contactez-nous au :

☎ 01 45 49 99 15

@ contactentreprises@udd.eu



Public :

Délégués syndicaux,
membres du CSE



Prérequis :

Aucun

Objectifs :

- Comprendre les règles de la participation et de l'intéressement
- Connaître les différents dispositifs de l'épargne salariale

Programme :

1. La participation : obligatoire dès 50 salariés

- Négociation et conclusion de l'accord
- Formule de calcul : minimum légal et possibilités d'aménagement
- Répartition, versement et conditions de déblocage
- Régime fiscal et social
- Information des salariés et des représentants du personnel

2. L'intéressement : facultatif

- Négociation et conclusion de l'accord
- Contenu de l'accord
- Répartition, versement et conditions de déblocage
- Régime fiscal et social
- Information des salariés et des représentants du personnel

3. L'épargne salariale : différents plans possibles (PEE, PEI, PERCO)

- Définition et mise en place
- Alimentation et gestion du plan
- Conditions d'utilisation et de disponibilité des fonds
- Régime fiscal et social
- Information des salariés et des représentants du personnel

4. Les autres dispositifs à connaître

- Le rôle des commissions
- Le compte épargne temps
- L'actionnariat salarié

5. Le rôle du CSE dans le suivi des accords d'épargne salariale

- Rapport annuel sur la participation
- L'information sur les conditions d'application de l'accord d'intéressement
- La consultation du CSE au moment du renouvellement ou de la prorogation des accords